



Axe 1 – Renforcer le patrimoine alimentaire territorial

Thème 1 : Soutenir la vocation productive des espaces agricoles et conchylicoles

Action 1.1 : Animer une cellule foncière en faveur de la préservation des espaces agricoles

POURQUOI

Objectifs de l'action

- Réunir tous les acteurs concernés par la gestion du foncier agricole dans un espace de discussion
- Engager les réflexions pour mieux connaître le foncier disponible, les porteurs de projets, les moyens éventuels de mutualisation entre les intercommunalités

Orientations et rappels

- Cette action se concentre sur les espaces de production agricole terrestre, les espaces conchylicoles disposant d'une cellule de veille foncière co-portée par le CD34 et la DDTM
- Des démarches de veille foncière existent à l'échelle des agglomérations et des communes

QUOI

Contenu de l'action et/ou description de sa mise en œuvre

1. Animer une cellule foncière de veille et d'information

- Réunir régulièrement les acteurs concernés
- Informer sur le marché du foncier agricole
- Partager le travail de veille foncière
- Identifier les besoins en formation
- Inviter régulièrement les communes

2. Améliorer la connaissance du territoire sur le foncier agricole disponible et les producteurs en Transmission / Installation

- Etre en écoute active des communes et des projets agricoles (privés et publics)
- Travail cartographique de recensement et actualisation des friches, des BVSM et des terres de propriété communales et intercommunales
- Harmonisation de l'outil SAFER utilisé par les deux agglos.
- Assurer l'actualisation continue de la cartographie (SIG)
- Recenser et connaître plus précisément les agriculteurs bientôt cédants (Croisement RDI-CA34) et les potentiels acquéreurs

3. Envisager une mutualisation de la vision prospective à moyen terme entre les deux agglos

COMMENT

Moyens déjà à disposition

- SAM : cellule foncière existante de préservation des espaces naturels et agricoles (lutte contre la cabanisation, conservation des espaces agricoles, gestion des mesures compensatoires)
- CAHM : travail d'identification et suivi du foncier agricole, en interne et via des partenaires (SAFER)
- Données déjà existantes sur le foncier agricole : agglos, SAFER, DDTM, CD34... : Vigifoncier, Izifriche (SAFER), outils cartographiques existants (SIG agglos, Carte Occ. Sol SMBT-SCoT)

Moyens nécessaires

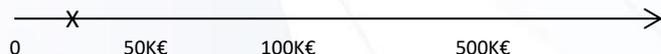
- Temps de coordination et d'animation
- Etudes de mise à jour des données foncières
- Temps d'actualisation des données et de réalisation cartographique

Préalables requis à l'action

- Identifier les participants à la cellule (communes, partenaires institutionnels, partenaires techniques, représentants de citoyens ?...)
- Structurer la cellule, son fonctionnement et sa gouvernance

Ressources et financeurs potentiels

Coût annuel estimé



QUAND

Le calendrier

- En cours dans les collectivités
- Animation dédiée commune à envisager

QUI

Maitrise d'ouvrage

- SAM & CAHM** : chefs de file
- SMBT / PAT** : animation dédiée aux cultures nourricières

Partenaires envisagés

- Elus et services communaux
- État DDTM
- Conseil Départemental 34
- Chambre d'agriculture
- Agriculteurs et représentants
- SAFER
- Réseau INPACT; collectif TerrAES

Axe 1 – Renforcer le patrimoine alimentaire territorial

Thème 1 : Soutenir la vocation productive des espaces agricoles et conchylicoles

Action 1.2 : Réaliser une étude-diagnostic de mobilisation du foncier agricole sur une ou deux zones d'expérimentation

POURQUOI

Objectifs de l'action

- Actualiser la connaissance des terres disponibles pour une remise en culture sur une ou deux zones d'expérimentation
- Définir les modalités et les moyens à engager pour un projet de remise en culture sur chacune des zones

Orientations et rappels

- Plusieurs communes ont des démarches actives de remobilisation du foncier agricole public (création de zone de production agroécologique, préemption...).
- La commune de Poussan s'est portée candidate pour être site d'étude et de mise en culture de terres communales
- Cette étude est l'étape préalable à la définition d'une stratégie agricole vivrière (action 1.3) sur les zones concernées

QUOI

Contenu de l'action et/ou description de sa mise en œuvre

1. Réaliser un diagnostic foncier de la zone d'expérimentation

Mise à jour de l'occupation du sol, recensement des données existantes (friches, biens vacants sans maître), foncier public disponible immédiatement, rencontres avec les élus, services et agriculteurs

2. Réaliser une cartographie du foncier agricole mobilisable pour de la production nourricière

- Potentiel agronomique des sols : analyse pédologique des sols
- Potentiel d'irrigation actuel et à venir
- Etude des cultures propices à implanter

COMMENT

Moyens déjà à disposition

Données préexistantes des différents diagnostics et suivis du foncier agricole :

- Outils de recherche existants (INRAE)
- SAFER : Vigifoncier, Izifriche, gisement BVSM
- Agglos : conventions avec SAFER (friches, BVSM)
- Observatoire régional Installation Transmission
- Répertoire Départ Installation (CA34)
- DDTM34
- CD34
- ADEME

Moyens nécessaires

- Temps-agent des communes
- Temps d'animation : prestataire et/ou aggro/SMBT

Préalables requis à l'action

- Identifier toutes les possibilités d'acquisitions foncières
- Etre en connaissance fine des contraintes réglementaires (loi Littoral, ...)

Ressources et financeurs potentiels

- Appel à projets PAT Département CD34 : financement d'études de diag sol, eau...
- Cofinancement à confirmer : DRAAF, Région, Département, intercommunalités, communes

Coût annuel estimé



QUAND

Le calendrier

Court terme : dès que possible

Durée de projet : 12 mois à l'échelle communale

QUI

Maitrise d'ouvrage

- Les communes concernées, certaines en réflexion de création d'une zone de production

- CAHM en co-gestion avec les communes de son périmètre

- SAM/SMBT : une zone d'expérimentation en projet

Partenaires envisagés

- SAM
- Chambre d'agriculture
- INRAE / SupAgro
- Département 34
- Réseau InPACT34
- Collectif TerrAES (CEN & France Airdie)
- SAFER



Axe 1 – Renforcer le patrimoine alimentaire territorial

Thème 1 : Soutenir la vocation productive des espaces agricoles et conchylicoles

Action 1.3 : Elaborer et mettre en œuvre une stratégie agricole nourricière sur une ou deux zones d'expérimentation

POURQUOI

Objectifs de l'action

- Réunir les conditions nécessaires à une installation agricole nourricière pérenne

Orientations et rappels

- Cette stratégie s'inscrit dans la continuité de l'étude-diagnostic (action 1.2). Elle se veut opérationnelle, sur deux zones d'expérimentation, et pourra servir d'expérience pour d'autres communes.
- Les 2 agglos SAM et CAHM mettent en place des stratégies foncières à l'échelle des agglomérations
- L'action 1.2 de l'axe 3 (conditions d'un modèle économique pérenne pour une agriculture durable) pourrait identifier des moyens pour financer une partie de cette action.

QUOI

Contenu de l'action et/ou description de sa mise en œuvre

S'assurer de la maîtrise foncière :

- Délimiter la zone ou les îlots de production
- Calibrer les acquisitions foncières à engager par la commune (préemption, volumes d'achat)

Mobiliser les acteurs :

- Constituer un groupe-projet pour mobiliser les acteurs concernés et notamment les propriétaires fonciers
- Identifier et concerter des producteurs prêts à s'engager (cédants et porteurs de projets éventuels)
- Définir les conditions d'attractivité pour un exploitant et les conditions de portage du foncier agricole (type de bail)

Identifier les besoins de remise en culture de la zone de production

- Quels travaux de remise en culture des parcelles : sols, eau, accès, IAE...

Identifier les types de culture à implanter en priorité

- En fonction des différents éléments de diagnostic (agronomie des sols, irrigation, débouchés, ...)

Réaliser un diagnostic alimentaire

- Débouchés existants localement, besoins alimentaires à identifier, rencontre avec le pôle de restauration collective

COMMENT

Moyens déjà à disposition

- Stratégies agricoles et veille foncière des agglos
- Retours d'expérience de certains territoires (Gigean, Montbazin, Pézenas, ...)

Moyens nécessaires

- Temps-agent des communes
- Temps d'animation : prestataire et/ou aggro/SMBT
- Diagnostic alimentaire : prestataire ou par les collectivités

Préalables requis à l'action

- Etude diagnostic (action 1.2)

Ressources et financeurs potentiels

- Appel à projets PAT Département CD34 : financement de travaux de remise en culture de foncier public

Coût annuel estimé



QUAND

Le calendrier

A la suite de l'action 1.2

QUI

Maitrise d'ouvrage

- Les communes des zones d'expérimentation
- CAHM en co-gestion avec les communes de son périmètre
- SAM/SMBT : une zone d'expérimentation en projet

Partenaires envisagés

- SAM
- SAFER
- Département 34 (PAT et service agriculture)
- Institut SupAgro Montpellier

Prestataires pré-identifiés

- Collectif TerraES (CEN, France Airdie)
- Chambre d'agriculture
- InPACT34
- Fab'Lim

Axe 1 – Renforcer le patrimoine alimentaire territorial

Thème 2 : Installer des cultures productives et diversifiées

Action 2.1 : Etudier la faisabilité de dispositifs facilitant l'installation agricole

POURQUOI

Objectifs de l'action

- Etudier les dispositifs existants d'accompagnement à l'installation, les possibilités d'amélioration et/ou la création de nouveaux dispositifs

- Préserver la destination agricole du foncier
- Faciliter la création de nouvelles exploitations

Orientations et rappels

- La cible principale de l'action est l'agriculture terrestre
- L'initiative portée par la filière conchylicole (UITR : Unité Installation TRansmission) pourrait servir de point de référence sur les dispositifs à imaginer et améliorer
- Cette action est en lien avec les 3 actions de la thématique « Préserver et mobiliser le foncier agricole »

QUOI

Contenu de l'action et/ou description de sa mise en œuvre

Mener une étude de faisabilité permettant de recenser et mieux connaître les problématiques et dispositifs suivants :

1. La préservation de la destination agricole

Exemple de dispositifs existants : préemption au niveau communal (ex : Gigean, Poussan, Villeveyrac, ...); procédure de Biens Vacants Sans Maitres (BVSM) au niveau communal ou intercommunal; contrats incluant des Obligations Réelles Environnementales (ORE)

2. Les aides financières mobilisables à destination des producteurs et des communes

Exemple de dispositifs existants : prêt à taux zéro (France Airdie); financement à l'initiative agricole ; foncière agricole de la Région ; aides régionales; foncière citoyenne / financement participatif; aide du Département pour les communes : AAP Reconquête des friches (actions du PAT départemental)

3. La disponibilité de logements et bâtiments techniques pour les agriculteurs

Exemples : quota de logements sociaux aux agriculteurs; espaces d'ateliers (transformation) à identifier en zone urbaine pour faciliter l'installation; restauration de bâtiments communaux à destination des agriculteurs à des loyers préférentiels; restauration de bâtiments privés et de friches industrielles; mutualisation de bâti (stockage, transformation...)

4. Les conditions de mise en place d'un espace-test agricole (CAHM)

Projet pouvant être un vivier de futurs producteurs, avec un accompagnement notamment au changement climatique (pratiques agricoles & types de cultures)

COMMENT

Moyens déjà à disposition

Des initiatives d'aide à l'installation existent ou sont en émergence :

- Hameaux agricoles CAHM
- Gigean : zone agroécologique productive sur foncier communal
- Villeveyrac : achat de foncier
- Poussan : préemption et rachat de foncier agricole
- Pézenas : zone de production sur foncier communal avec Terre de Liens

Le CRCM et la Coopérative conchylicole organisent des Forums Installation et réfléchissent à un outil financier pour accompagner les reprises

Moyens nécessaires

Une étude de faisabilité pour dégager les pistes d'amélioration sur les dispositifs existants ou à créer

Préalables requis à l'action

- Benchmark et retour d'expérience d'actions similaires (GAIA – Pays Cœur d'Hérault ; TERRAES; ...) à intégrer dans l'étude
- Recherche de financements pour réaliser l'étude

Ressources et financeurs potentiels

- Non défini à ce stade

Coût estimé



QUAND

Le calendrier

A partir de 2025-2026 car la maîtrise d'ouvrage est à créer

QUI

Maitrise d'ouvrage

A définir : CAHM et / ou SMBT

Partenaires envisagés

- Acteurs d'aide à l'installation :
- Réseau InPACT : Terracoopa > espaces-tests; CIVAM & RENETA
 - TerrAES : CEN & France Airdie
 - Chambre d'Agriculture 34
 - Syndicats agricoles
 - Producteurs
 - SAFER
 - Collectivités : Etat, Région, CD34
- Terre de Liens
 - Communes (Pézenas, Gigean, Poussan, Villeveyrac, ...)
 - CRCM et Coopérative conch : UITR
 - Enseignement agricole
 - Habitat social (offices logement)



Axe 1 – Renforcer le patrimoine alimentaire territorial

Thème 2 : Installer des cultures productives et diversifiées

Action 2.2 : Expérimenter avec des producteurs la diversification des productions et des activités

POURQUOI

Objectifs de l'action

- Proposer un accompagnement personnalisé à des producteurs souhaitant se diversifier pour les aider à faire évoluer leur modèle de production et améliorer la rentabilité de l'exploitation
- Etudier les conditions de répliquabilité de cet accompagnement afin de favoriser la diversité des productions locales

Orientations et rappels

- La diversification des cultures et/ou des activités est envisagée par certains viticulteurs, dans un contexte économique et climatique complexe
- Cette action porte essentiellement sur la diversification des productions, mais également sur la diversification des activités (transformation, vente directe, agritourisme...)

QUOI

Contenu de l'action et/ou description de sa mise en œuvre

1. IDENTIFIER 4 PRODUCTEURS VOLONTAIRES POUR UNE EXPERIMENTATION

- 3 viticulteurs sur la diversification des productions : 1 viticulteur déjà diversifié; 1 viticulteur en cours de diversification; 1 viticulteur au début de la démarche
- 1 producteur sur la diversification des activités (agritourisme, vente directe, accueil pédagogique, ...)

2. CRÉER UNE GOUVERNANCE LOCALE

Création d'un groupe de travail incluant le PAT, les 2 agglomérations, l'Etat (aspects réglementaires) et des structures accompagnatrices techniques (Réseau technique SAM, Chambre Agriculture, CIVAM, INRAE, structures spécialisées des filières pressenties, accompagnement économique).

3. CRÉER L'ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE

- Identifier les moyens nécessaires au démarrage : accompagnement administratif et financier des producteurs et recherche de subventions
- Mieux connaître les aspects agronomiques de leur exploitation : étude des potentiels agronomiques des sols, présence d'eau, possibilités d'irrigation...
- Etudier les types de productions et de pratiques agro-écologiques envisageables selon les conditions de l'exploitation
- Analyser des débouchés et voies de commercialisation diversifiées, des conditions de rentabilité (prix juste) et des opportunités (transformation...)

4. EXPERIMENTER

- Aider le producteur au choix des productions de diversification (groupe de travail technique + études agronomiques et économiques)
- Mettre en réseau et faire monter en compétences le producteur par des formations et initiatives similaires (spécifiques filières)
- Faciliter un accompagnement technique et financier des producteurs (réseaux et subventions)

5. ANALYSE DES RETOURS D'EXPERIENCE ET DES CONDITIONS DE REPLICABILITE

- Identifier les modes de diffusion de l'expérimentation et des retours d'expérience
- Elaborer un guide de préconisations permettant de cerner un modèle de diversification adapté au territoire
- Prévoir une animation auprès des autres exploitants du territoire pour les informer et les orienter vers la diversification
- Associer l'enseignement agricole pour présenter les modèles de diversification et identifier une exploitation diversifiée à vocation pédagogique

COMMENT

Moyens à disposition

- SAM : accompagnement à la diversification des productions par l'ADASEAH dans le cadre du programme PSE et du Réseau Agroécologie de Thau
- CAHM : expérimentation en diversification d'activités (habitat léger)

Préalables requis à l'action

- Un état des lieux des moyens mobilisables pour accompagner les producteurs (aspects réglementaires, techniques, économiques, commerciaux)
- Capacité des producteurs à investir dans le matériel nécessaire à leur diversification identifié par l'action

Ressources et financeurs potentiels

- Temps d'animation du PAT partiellement mobilisable, notamment pour la recherche de financements
- Temps d'animation des collectivités et partenaires (Chambre, agglos ...)
- Appel à projets

QUAND

Le calendrier

Démarrage en 2025 en fonction des financements

QUI

Pilotage

Un **copilotage par plusieurs structures**, dont les producteurs, est envisagée et à définir dans le cadre de la gouvernance de l'action

Partenaires envisagés

- Agglomérations SAM et CAHM
- SMBT (PAT – MAEC)
- Chambre d'agriculture
- CIVAM Racines / CPIE (accueil pédagogique)
- Etat, Région, Département
- SupAgro, INRAE, filières de la formation

Déjà intéressés et souhaitant s'impliquer :

- TerrAES
- ADASEAH
- Lycées agricoles
- CRCM



Axe 1 – Renforcer le patrimoine alimentaire territorial

Thème 2 : Installer des cultures productives et diversifiées

Action 2.3 : Créer un réseau-expert pour l'accompagnement technique des producteurs

POURQUOI

Objectifs de l'action

- **Mieux répondre aux besoins de connaissance des agriculteurs du territoire et des nouveaux producteurs**
- **Accompagner les producteurs aux évolutions des pratiques culturales et des techniques, à l'agro-écologie, la diversification et l'adaptation au changement climatique**
- **Favoriser l'implantation de nouvelles productions**

Orientations et rappels

- Cette action est en lien étroit avec l'action 2.2 d'expérimentation de diversification
- S'appuyer sur les réseaux existants et les renforcer localement (Chambre agriculture, SAFER, réseau INPACT, collectivités, CRCM ...)

QUOI

Contenu de l'action et/ou description de sa mise en œuvre

1. Consolider le réseau d'experts « Agroécologie de Thau »

- Identifier les besoins d'accompagnement technique, le type d'animation du réseau, les supports et moyens d'information / communication
- Identifier les personnes ressources : recherche scientifique, producteurs-modèles, structures accompagnatrices, experts nationaux, associations, coopératives et les conditions de leur implication dans le réseau

2. Animer le réseau

- Assurer la coordination des réunions , journées techniques et temps forts pour identifier les besoins de formation et de connaissances des exploitants : ressource en eau, pratiques agro-écologiques, diversification, salinisation, résilience des sols, biodiversité, ...
- Organiser des événements permettant l'échange d'informations avec des experts et entre producteurs
- Organiser la centralisation et le partage d'informations, l'échange de bonnes pratiques, les moyens de réponse rapide à des questions précises, le lien facilité vers de la bibliographie existante
- Assurer le lien avec les autres réseaux existants
- Assurer une veille des innovations agricoles, des nouvelles techniques et une veille réglementaire

COMMENT

Moyens déjà à disposition

- SAM : le réseau « agroécologie de Thau » est opérationnel depuis début 2024
- CAHM : soutient et permet à ses producteurs d'intégrer ce réseau

Moyens nécessaires

- Temps passé d'animation / coordination / veille
- Prestation journées techniques

Préalables requis à l'action

- Benchmark d'initiatives similaires sur d'autres territoires
- Etat des lieux des structures et associations déjà existantes

Ressources et financeurs potentiels

- SAM : candidature au FEADER
- CAHM : financement partiel du réseau
- SMBT : financement partiel - Appel à projets DRAAF « PAT Niveau 2 »

Coût estimé / an



QUAND

Le calendrier

En cours :
années 2024 et suivantes

QUI

Maitrise d'ouvrage

- **SAM : création et animation du Réseau**
- **CAHM : intégration du réseau fin 2024**

Partenaires envisagés

- Réseaux techniques spécialisés (Arbres et Civilisation)
- Organismes agricoles : Chambre Agriculture, SAFER, réseau INPACT
- Organismes des recherche : INRAE, CIRAD, IHEV, IRC
- Acteurs de l'enseignement agricole (SupAgro)
- SMBT (MAEC / PAT)



Axe 1 – Renforcer le patrimoine alimentaire territorial

Thème 3 : Valoriser les productions locales et le patrimoine culinaire

Action 3.1 : Mettre en réseau les professionnels Terre-Mer au travers de projets communs

POURQUOI

Objectifs de l'action

- Créer du lien entre les professionnels de la Terre et de la Mer : favoriser l'échange et l'interconnaissance, partager les enjeux du territoire, des professions et des productions
- Aider à l'émergence de projets communs et initiatives concrètes : favoriser l'association des produits Terre-Mer

Orientations et rappels

- L'originalité « Terre-Mer » du PAT Sète-Agde-Méditerranée, reconnue par l'Etat lors de la phase d'émergence, est à consolider dans la mise en œuvre du programme d'actions
- Le SMBT anime également le programme DLAL de soutien aux producteurs et produits de la pêche et aquaculture

QUOI

Contenu de l'action et/ou description de sa mise en œuvre

L'action consiste en l'animation du réseau de professionnels Terre/Mer, un des piliers du PAT. Cette animation est envisagée autour de projets et évènements :

1. La mise en réseau par des projets communs

- Identifier les attentes et besoins des professionnels
- Identifier les projets qu'ils souhaitent mettre en place : brainstorming commun
- Les inspirer avec des projets déjà existants et des projets d'autres territoires

Exemples de projets du PAT :

- Relocalisation de l'approvisionnement de la restauration collective
- Cartographie, soutien et création de circuits courts
- Accompagnement des outils de transformation du territoire (légumerie, créée...)
- Intérêt d'une plateforme de distribution des productions locales
- Création de nouveaux liens gastronomiques entre productions locales (CAHM)

2. La mise en réseau par des événements existants

- Créer du lien et des espaces de rencontres : dégustations, ateliers d'échange, visites de sites et d'exploitations, stands et salons communs, espaces d'expérimentation culinaire avec des produits Terre-Mer
- Utiliser des événements existants (Ora Maritima, Estivales, Escalé à Sète, Festival de Thau, Forum des initiatives alimentaires, Fête de la gastronomie et événements culturels, ...) pour y impliquer les producteurs et le grand public

COMMENT

Moyens déjà à disposition

- Animation du PAT et du DLAL déjà mobilisés dans cette démarche de mise en réseau au sein d'une même structure (SMBT)
- Nombreux réseaux professionnels existants : UMIH, Chambre de commerce et d'industrie, Chambre des métiers et de l'artisanat, coopératives viticoles, de la pêche et la conchyliculture, CRCM, CRPM, Vignerons indépendants, AOP / IGP, association de producteurs de Cèbe de Lézignan, Fédération départementale de la Grenade, ...

Moyens nécessaires

- Temps-passé agent pour l'animation du réseau d'acteurs et la coordination des actions

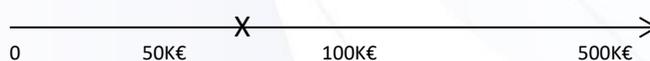
Préalables requis à l'action

- Rechercher les démarches similaires en France, les pistes de collaboration et moyens de communiquer sur la démarche (Action 3.2)
- Faire l'état des lieux des réseaux d'acteurs existants
- Assurer la pérennisation de l'animation du PAT et du DLAL

Ressources et financeurs potentiels

- Europe, Etat, Région, Département
- CAHM, SAM
- Réseaux / organisation professionnelles

Coût annuel estimé



QUAND

Le calendrier

A partir de 2025

QUI

Maitrise d'ouvrage

SMBT : PAT & DLAL

Partenaires de toute la chaîne alimentaire

- Coopératives
- Associations de producteurs
- SAM / CAHM
- CCI
- Chambre d'Agriculture
- Réseau INPACT (Marchés Paysans , FR CIVAM et CIVAM Bio)
- Transformateurs locaux
- CPIE (parcours vigne & mer)
- Commerçants et restaurateurs : UMIH, chefs cuisiniers
- Conseil départemental 34
- Foodlab Marseillan
- La Palanquée
- Office du Tourisme Intercommunal
- Agence Blue Invest
- Comité de développement SAM
- Domaines viticoles



Axe 1 – Renforcer le patrimoine alimentaire territorial

Thème 3 : Valoriser les productions locales et le patrimoine culinaire

Action 3.2 : Développer la communication autour des produits et des producteurs locaux

POURQUOI

Objectifs de l'action

- Faire connaître les produits et les producteurs locaux, de la terre et de la mer, sur le territoire et à l'extérieur, et valoriser leur image
- Favoriser la consommation de produits locaux
- Faire connaître et valoriser l'image du territoire

Orientations et rappels

- Cette action est en lien avec :
- l'action de mise en réseau des producteurs Terre-Mer (action 3.1)
 - une stratégie culinaire prévue par l'action 3.3, qui doit être prise en compte dans la communication

QUOI

Contenu de l'action et/ou description de sa mise en œuvre

Créer une stratégie de communication :

- Identifier les cibles prioritaires : habitants, restaurateurs locaux, touristes (écotouristes ; vinitouristes; campings), autres territoires
- Identifier les supports de communication les plus efficaces et adaptés pour communiquer : Web, RS, PQR, radios, panneaux publicitaires, publications locales, ...
- Identifier les lieux incontournables pour communiquer sur le territoire et à l'extérieur : mairies, hôtels et campings, OTI, Maison du littoral CD34, Maison de la Région, grandes villes de France ou international, ...
- Identifier les manifestations incontournables pour communiquer sur le territoire et à l'extérieur : festivals d'été, marchés, grands événements de type « Escalade à Sète », salon de l'agriculture, salon REGAL, salons du tourisme, ... et organiser des dégustations
- Soutenir ou créer des labels et marques locales
- Développer des partenariats et s'adosser à des structures et communications déjà existantes : marques locales, stratégie de communication de la Région (« Sud de France »), du Département (Hérault Tourisme), de l'OTI Archipel de Thau, des communes, agglomérations, plateformes de circuits de proximité (BOCAL)...
- Définir des thématiques et enjeux : 1 produit phare par saison, soutien aux producteurs locaux, portraits de producteurs ou artisans, alimentation saine et locale

Développer les outils et supports de communication définis dans la stratégie

Un site web de valorisation est l'outil de valorisation prioritaire mis en avant par les partenaires

COMMENT

Moyens déjà à disposition

- Des marques et stratégies de communication existantes sur le territoire. Ex : « Huitres et moules de Méditerranée »; campagne « Thau Med Addict »; « Sud de France »;

Moyens nécessaires

- Prestation d'une agence de communication spécialisée « food »

Préalables requis à l'action

- Identifier et lister les productions locales (produits bruts et transformés) et les labels locaux déjà existants (viticulture, conchyliculture, agriculture, ...) et déterminer lesquels mettre en avant

Ressources et financeurs potentiels

- Etat
- Région Occitanie (financements et événements de valorisation des produits locaux)
- Département 34
- Agglomérations
- Organisations professionnelles

Coût estimé



QUAND

Le calendrier

A mettre en lien avec la stratégie culinaire de territoire (action 3.3)

QUI

Maitrise d'ouvrage

- **SMBT** : coordination
- **CAHM et partenaires à définir** (CCI / OTI)

Partenaires envisagés

- CCI
- OTI
- Syndicats et organisations professionnelles (pêche, conch, agri)
- Producteurs
- Chambre d'agriculture
- Communes
- CRCM
- Région (campagnes de com existantes)
- Foodlab de Marseillan
- La Palanquée
- Réseau InPACT : Marchés paysans, CIVAM
- Agence Blue Invest
- SAM
- CPIE (outils existants)
- PAT du Département 34



Axe 1 – Renforcer le patrimoine alimentaire territorial

Thème 3 : Valoriser les productions locales et le patrimoine culinaire

Action 3.3 : Réaliser une étude d’opportunité d’une stratégie culinaire de territoire

POURQUOI

Objectifs de l’action

- Mieux faire connaître l’identité culinaire du territoire : les productions locales, le savoir-faire et le patrimoine culinaire
- Définir l’opportunité d’une stratégie et d’actions structurantes pour soutenir le patrimoine culinaire local

Orientations et rappels

- Impliquer l’ensemble des nombreuses entités concernées : coopératives et associations de producteurs, restaurateurs, commerces de bouche, consommateurs, transformateurs, collectivités, offices du tourisme, agences de dev éco, citoyens...
- S’appuyer sur les réseaux et initiatives existantes (Label Vignobles et découvertes, ...)
- Identifier les leviers pour faire du lien Terre-Mer un axe central de la stratégie
- L’action doit être en lien avec la communication autour des produits locaux (action 3.2)

QUOI

Contenu de l’action et/ou description de sa mise en œuvre

Elaborer le cahier des charges et réaliser l’étude d’opportunité en tenant compte notamment des éléments suivants :

1. Réaliser un benchmark de stratégies culinaires sur d’autres territoires
2. Déterminer les cibles principales des futures actions à engager : les habitants du territoire, les touristes, les restaurateurs, les distributeurs...
3. Répertoire des recettes locales, les produits bruts ainsi que les produits transformés localement sur le périmètre du PAT : produits à identité forte, productions de qualité, produits d’avenir, productions sous labels AOC/AOP/IGP...
4. Organiser des ateliers de travail ouverts pour déterminer collectivement les contours de l’identité culinaire du territoire (produits et recettes phares)
5. Définir l’animation et la gouvernance à mettre en place pour décider de l’opportunité d’une stratégie culinaire et d’un plan d’actions
6. Définir l’opportunité d’un référendum citoyen (adultes et enfants) pour faire participer les habitants au choix des produits prioritaires à inclure dans la stratégie (produits bruts, produits transformés et recettes)

COMMENT

Moyens déjà à disposition

- Stratégies agricoles des agglomérations
- Campagnes existantes de communication et événements de promotion de productions locales
- Associations et entreprises travaillant sur le patrimoine culinaire local : chef-restaurateurs, entreprises de transformation de type Azais-Polito, SATHOAN, Foodlab...

Moyens nécessaires

- Un bureau d’études spécialisé « culinaire » maîtrisant les méthodes d’animation collectives (co-construction avec le territoire)

Préalables requis à l’action

Ressources et financeurs potentiels

- Etat (DRAAF Occitanie)
- Région Occitanie (« Sud de France »)
- CCI
- OTI
- CAHM
- Organisations professionnelles

Coût estimé



QUAND

Le calendrier

A partir de 2025 sur une ou deux productions

QUI

Maitrise d’ouvrage

- CAHM : coordination
- SMBT : soutien et lien Terre-Mer (PAT – DLAL)

Partenaires envisagés

- Office de Tourisme Intercommunal
- CCI
- CRPM & CRPMEM
- Représentants viticoles, coopératives de grenades, oléicoles, syndicat de l’oignon de Lézignan, ...
- UMIH et restaurateurs
- Foodlab
- Conseil de développement SAM
- CIVAM Bio
- Associations 50 M de consommateurs / UFC Que choisir
- Agence Blueinvest
- Représentants de transformateurs